Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20241008-202409_202444-DE
Reçu le 09/10/2024

COMMUNE DE POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/44

Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Benjamin METELLY, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE,

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat, Laurence SPAHR donne pouvoir à Benoit Duval, Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez,

Membres absents : Laurent BEAUPELLET

OBJET : Convention avec ENEDIS pour l'embellissement d'un transformateur

Le rapporteur expose au conseil municipal que l'un des projets du Conseil municipal des jeunes (mandat 2022-2024) va voir le jour : le 2 novembre prochain, le transformateur situé en haut du parking du Groupe scolaire Michel Serres va être peint par les jeunes conseillers municipaux et un artiste peintre. Celui-ci est intervenu en CMJ pour faire émerger les idées des enfants sous forme de tableaux et les traduire en œuvres qui seront créées collectivement ce jour-là.

ENEDIS, propriétaire du transformateur, accepte de subventionner, dans la limite de 500 € si la commune présente une facture supérieure à 1000 €, les travaux d'embellissement.

Pour ce faire, ENEDIS demande à la commune de conclure une convention résumant les engagements des parties.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention présentée par ENEDIS et figurant en annexe.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire

MAIRIE de POLLIONNAY

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20241008-202409_202444-DE
Reçu le 09/10/2024

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 9 octobre 2024